

Agadir/Sonaba: Des demandes très «spéciales»

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 29-03-2010 22:12:15

- Founty: Les magistrats déconcertés

ON le sait, la Société d'aménagement de la baie d'Agadir avait défrayé la chronique il y a quelques années à propos des conditions d'attribution de lots de terrain pour villa. C'est d'ailleurs en partie à ces lots, dont la superficie varie entre 106m² et 1466m², que se sont intéressés les magistrats de la Cour des comptes.

Cette assiette foncière représente à peu près 26% de la superficie globale du Founty. Premier grief, ces lots ont été cédés sans faire appel à la concurrence, à l'exception de deux opérations réalisées en février et avril 2005. Les enquêteurs ont en effet été sidérés de constater que la commission d'attribution des lots au sein de la Sonaba a identifié une liste de terrains, destinés à des conditions préférentielles à des demandes «spéciales». La commission n'a pas précisé l'identité des mystérieux clients. Le rapport ne précise pas en tout cas si les magistrats l'ont exigé! Toujours est-il que la Cour des comptes, qui a publié la liste des lots, ainsi que leurs prix, a estimé à ce niveau qu'il s'agit « d'un dépassement net des prérogatives de la commission »

Par ailleurs, la procédure normale veut que 75% du montant soient avancés à la réservation et le reliquat à la conclusion définitive. Aucune avance n'a été exigée cependant pour six lots de terrains: M119, M120, R207, R208, N019 et R211. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la Sonaba avait autorisé son personnel à acquérir des lots à des conditions préférentielles (407 DH le m²) à condition qu'il n'y ait pas cession en seconde main, auquel cas il faudra appliquer au lot le prix du marché. La aussi les magistrats de la Cour des comptes ont constaté des abus. Par ailleurs l'ancien directeur de la Sonaba (pour la période 2002-2005) a bénéficié de deux lots de terrain à des conditions nettement plus avantageuses. D'autres dysfonctionnements identifiés au sein de la Sonaba portent notamment sur le non-respect des règles de comptabilité et d'appel d'offre.

L'économiste